



# Conversion du dossier d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile en APA établissement

Le Département du Doubs me versait une aide au titre de l'APA à domicile. Je sollicite la conversion de mon dossier en APA établissement suite à mon entrée en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)/Unité de soin longue durée (USLD).

**Nom - Prénom du demandeur :** \_\_\_\_\_

**Adresse :**  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Numéro dossier APA domicile :** \_\_\_\_\_

**Date d'entrée en établissement :** \_\_\_\_\_

**Nom de l'établissement concerné :** \_\_\_\_\_

**Adresse de l'établissement :**  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Fait à :** \_\_\_\_\_

**Le :** \_\_\_\_\_

Si le signataire n'est pas le bénéficiaire de l'aide, indiquez sa qualité, son adresse, et téléphone :

Tuteur/Curateur : \_\_\_\_\_

Enfant : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Merci de joindre impérativement à cette demande :

Bulletin d'entrée en établissement

Copie des derniers avis d'imposition revenus et taxe foncière

Attestation GIR établie par l'établissement – Arrêté de tarification

Les factures acquittées du séjour en cas d'hébergement temporaire

**Signature :**

Dossier n° :

**Le paiement de l'APA est privilégié à l'établissement afin d'éviter au demandeur de rembourser des sommes qui seraient éventuellement trop versées par la suite.**

**Tout changement intervenant dans votre situation (hospitalisation, retour à domicile, changement d'établissement, ...) doit immédiatement être signalé au service Aide Sociale et Hébergement du Département du Doubs.**



**RGPD**

# Protection des données personnelles

## LE DÉPARTEMENT DU DOUBS VEILLE À GARANTIR LE RESPECT ET LA PROTECTION DE VOTRE VIE PRIVÉE

Le présent texte a pour objectif de vous informer de vos droits relatifs au traitement de vos données à caractère personnel. Le Département du Doubs applique les dispositions de la loi n° n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à la protection des données et du Règlement Européen (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Le Département du Doubs est responsable du traitement de données à caractère personnel.

Le Département a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : [dpo@doubs.fr](mailto:dpo@doubs.fr)

Le siège du Département du Doubs se trouve au 7, avenue de la Gare d'Eau, 25031 Besançon Cedex.

## LA COLLECTE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Seules les informations strictement nécessaires permettant de vous fournir le service le plus adapté à vos besoins, sont recueillies. Ces informations sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché. Elles font l'objet d'un traitement informatique sans prise de décision automatisée, ni de profilage. Le responsable du traitement s'engage à conserver vos données pour une durée limitée à 5 ans.

## LA FINALITÉ DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Nous traitons les données communiquées pour l'instruction de votre demande.

## CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES ET ABSENCE D'UTILISATION À DES FINS COMMERCIALES

Les destinataires de cette collecte sont les services du Conseil Départemental du Doubs concernés par l'instruction et le suivi de votre demande. Le partage des informations entre administrations et organismes habilités ne s'effectue qu'à minima dans le respect de la déontologie. Vos données ne seront en aucun cas cédées, ni transmises à des organismes à des fins commerciales.

## PROTECTION DES DONNÉES

Le Département du Doubs utilise les moyens techniques nécessaires pour protéger vos données, afin d'empêcher notamment qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

## EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS

Conformément au règlement européen n°2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi qu'un droit à la portabilité de vos données ou de limitation du traitement qui pourra s'exercer auprès du Département du Doubs. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, donner des directives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès. Vous disposez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

En savoir plus sur le RGPD au Département du Doubs : [www.doubs.fr](http://www.doubs.fr), rubrique RGPD

[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)